

# BREFCENTRE Synthèses

Novembre 2017

La région est caractérisée par un recours à l'intérim supérieur à celui de la France métropolitaine dans l'industrie mais également dans le tertiaire en lien avec la progression de l'intérim dans l'entreposage. Par ailleurs, l'année 2016 présente une reprise de l'emploi intérimaire dans la construction.

Les femmes et les jeunes y sont proportionnellement plus représentés qu'au niveau national, notamment en raison du fort recours dans certains secteurs : les industries chimiques, pharmaceutiques et alimentaires sont en effet relativement féminisées.

## Le travail temporaire en région Centre-Val de Loire en 2016

En 2016, au niveau régional, le recours au travail temporaire représente 29 396 emplois en équivalent temps plein (ETP), ce qui correspond à 814 141 contrats conclus et à une durée moyenne des missions d'intérim de 1,9 semaine.

L'évolution annuelle en volume d'heures de travail temporaire est notable avec 2 742 emplois ETP de plus que l'année précédente (soit + 10,3 % contre + 8,7 % au niveau métropolitain).

Alors que l'emploi intérimaire augmente, l'ensemble de l'emploi salarié diminue en région de 0,7 %. Le taux de recours au travail temporaire a donc tendance à augmenter en région passant de 4,3 intérimaires pour 100 salariés en 2015 à 4,8 intérimaires pour 100 salariés en 2016.

En 2016, l'augmentation des ETP intérimaires concerne tous les secteurs. Dans la construction, l'inversion de tendance est significative après 4 ans de recul.

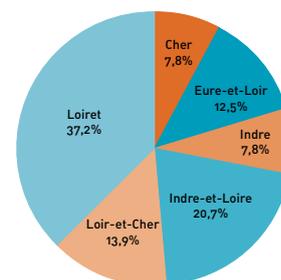
L'industrie en région conserve la première place dans le recours à l'emploi intérimaire, avec 48,2 % du volume du travail temporaire, suivie du secteur tertiaire (37,1 %). Toutefois, entre 2015 et 2016, cette proportion évolue significativement en faveur du tertiaire.

### Le Loiret, premier utilisateur de travail temporaire

Le Loiret et l'Indre-et-Loire concentrent à eux seuls plus de la moitié des emplois intérimaires équivalent temps plein au niveau régional (57,9 % en 2016).

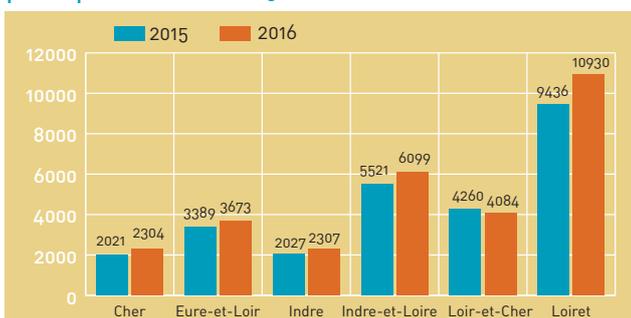
La hausse annuelle du nombre d'emplois ETP d'intérim en région concerne tous les départements sauf le Loir et Cher (- 4,2 % des EETP). Dans ce département le ralentissement annuel de l'intérim est concentré dans l'industrie de la fabrication de pièces en caoutchouc et plastique et dans la métallurgie (respectivement - 44 % et - 36 %), soit 400 EETP en moins sur un an en cumulant les deux secteurs.

### Répartition départementale EETP intérimaire 2016



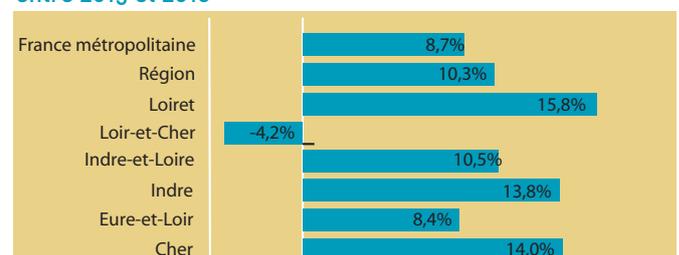
Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

### Nombre d'emplois en équivalent temps plein par département en 2015 et 2016



Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

### Evolution des emplois en équivalent temps plein entre 2015 et 2016



## Des missions plus longues en région

Alors que la durée moyenne des contrats conclus en région Centre-Val de Loire a tendance à diminuer depuis 10 ans, elle augmente en 2016 : 1,90 semaine en 2016 contre 1,75 en 2015. Elle demeure supérieure à celle enregistrée au niveau de la France métropolitaine (1,8). Pour les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre, la durée moyenne des contrats atteint le seuil de 2 semaines (respectivement 2,1 et 2,0 semaines), alors que le Loiret n'est pas loin avec une durée moyenne des contrats de 1,9 semaine.

En région, les contrats sont plus longs dans l'industrie (2,2 semaines) et dans la construction (2,1 semaines) mais plus courts dans le tertiaire (1,5 semaine). Dans le transport-entreposage, la durée moyenne des contrats est de 1,8 semaine.

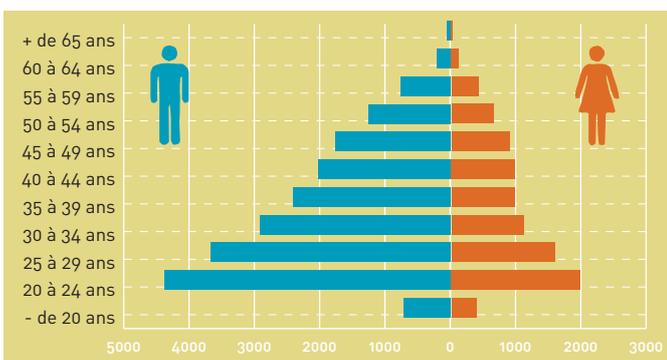
## Une surreprésentation des femmes dans l'emploi intérimaire régional

Les contrats de travail temporaire sont majoritairement conclus par des hommes et cette proportion augmente depuis plus de 10 ans. En 2016, les hommes ont signé 67,3 % des contrats d'intérim en région Centre-Val de Loire.

En termes de volume de travail en équivalent temps plein, la part des hommes est stable avec une légère tendance à la baisse (69,1 % en 2015 et 68,9 % en 2016). En effet, la croissance annuelle de l'emploi intérimaire profite plus aux femmes (+ 10,4 %) qu'aux hommes (+ 10,0 %) et semble évoluer vers une plus grande mixité grâce à la progression du travail temporaire dans le secteur tertiaire.

Même si les femmes demeurent minoritaires parmi les intérimaires, soit 30,8 % des emplois en équivalent temps plein, cette proportion est plus élevée en région qu'au niveau national où les femmes occupent 26,8 % des EETP intérimaires. En particulier, elles sont surreprésentées dans les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir (35,2 % et 34,9 % des EETP).

### EETP par âge et par sexe en région Centre-Val de Loire en 2016



Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

## 26 % des emplois intérimaires occupés par des jeunes

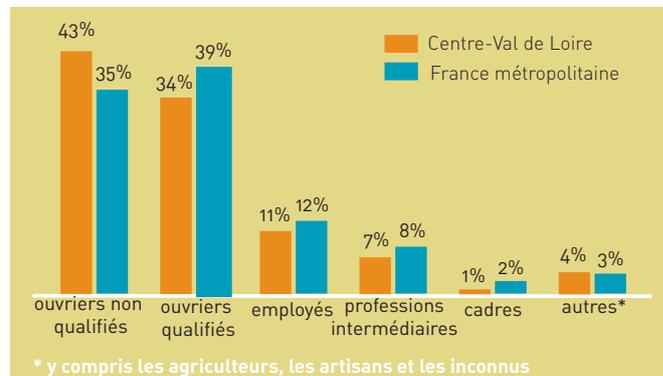
Cette proportion est plus élevée qu'en France métropolitaine (24,4 %), notamment dans les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir (respectivement 27,8 % et 27,2 % des EETP). Dans le Loir-et-Cher, la part de jeunes régresse en 2016 de 27,0 % à 24,7 %, mais c'est en Indre-et-Loire qu'ils sont proportionnellement les moins nombreux.

La part des intérimaires seniors (50 ans et plus) en région est équivalente à celle de la France métropolitaine soit 11,8 %.

## 77 % d'ouvriers dont 43 % de non qualifiés

La structure régionale des emplois intérimaires par catégories socioprofessionnelles diffère sensiblement du niveau national. Les 22 691 EETP ouvriers intérimaires représentent 77,2 % des EETP contre 74,6 % en France métropolitaine. Parmi eux, la proportion d'ouvriers non qualifiés en région est fortement surreprésentée (42,6 % contre 35,3 % au niveau métropolitain).

### Répartition des emplois intérimaires ETP par catégorie socio-professionnelle en 2016



Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Données brutes

## Une surreprésentation des intérimaires dans l'industrie et dans le transport-entreposage

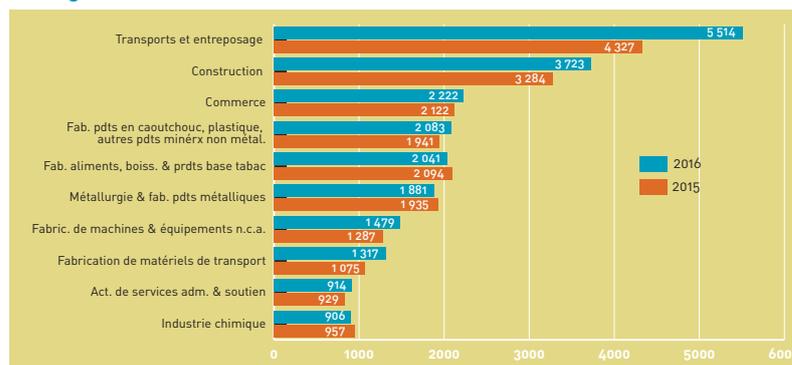
Suite à une augmentation de près de 4,7 % par rapport à 2015, le secteur industriel a utilisé 14 159 EETP en 2016 dans la région contre 13 524 EETP en 2015. Il demeure comme les années précédentes le secteur qui a le plus recours au travail temporaire. Mais la hausse du volume de travail intérimaire est plus faible que dans les autres secteurs : en 2016 il totalise 48,2 % du volume de l'intérim en EETP contre 50,7 % en 2015.

En région, les travailleurs intérimaires sont particulièrement nombreux dans les secteurs de la fabrication de denrées alimentaires, de la métallurgie et de la fabrication de produits en caoutchouc et plastique. La part des emplois ETP dans ces 3 grands secteurs représente 20,4 % du total des emplois intérimaires en 2016 tous secteurs confondus et 42,4 % des emplois intérimaires industriels.

Le tertiaire demeure le deuxième secteur utilisateur de travail temporaire avec près de 10 902 emplois ETP en 2016, soit 37,1 % du volume total de l'intérim. Dans ce secteur, le recours au travail temporaire est supérieur à l'année précédente (+ 1,8 point). Le secteur des transports-entreposage se démarque en augmentant sa part dans l'intérim régional. Avec une hausse de 33,6 % soit 1 387 EETP de plus, ce secteur passe entre 2015 et 2016 de 15,5 % à 18,8 % du volume total d'emplois ETP de la région (contre 12,7 % au niveau national en 2016).

En 2016, le secteur de la construction emploie 12,7 % des intérimaires en région Centre-Val de Loire, soit 4,9 points de moins qu'au niveau national. Toutefois, la part de ce secteur est passée entre 2015 et 2016 de 12,3 % à 12,7 %. La reprise du bâtiment dans le travail temporaire concerne tous les départements.

## Nombre d'emplois en équivalent temps plein par secteur d'activité en région Centre-Val de Loire



Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim  
Données brutes

### Des taux de recours à l'intérim très élevés dans la région en raison du poids de l'industrie

Le rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein et le niveau des effectifs salariés du champ du secteur privé Acof-Urssaf laisse apparaître en 2016 un taux de recours régional (encadré méthodologique) de 4,8 intérimaires pour 100 salariés, tous secteurs confondus, contre 3,4 pour la France métropolitaine. Ces taux de recours sont supérieurs à ceux enregistrés l'année précédente (4,3 pour la région et 3,0 pour le niveau national).

Le taux de recours de l'industrie en Centre-Val de Loire progresse avec 9,1 intérimaires pour 100 salariés contre 8,5 en 2015. Il demeure supérieur au taux de recours national qui est de 7,8 % en 2016.

L'industrie chimique présente le taux de recours à l'intérim le plus élevé soit 12,1 intérimaires pour 100 salariés. Ce taux est presque deux fois plus élevé que celui de la France métropolitaine (7,2 %). Quatre autres secteurs affichent également des taux de recours supérieurs ou égaux à 10 intérimaires pour 100 salariés : la fabrication de machines (11,8 %), la fabrication de matériel de transport (11,2 %), la fabrication d'équipements électriques (10,9 %), la fabrication d'aliments et de boissons (10,6 %) et, pour la première fois en 2016, le secteur du transport-entreposage (10 %).

Malgré la reprise de l'intérim dans la construction en 2016, le taux de recours régional est inférieur à celui de la France métropolitaine (6,8 % contre 7,2 %).

### Des taux de recours hétérogènes dans le tertiaire

Dans le tertiaire, le taux de recours s'élève à 2,7 intérimaires pour 100 salariés soit 0,5 point de plus qu'en 2015. Il demeure également supérieur à celui de la France métropolitaine qui affiche un taux de 1,8 intérimaire pour 100 salariés. Cependant, une grande disparité règne entre les différentes composantes du tertiaire. En effet, le secteur des transports et de l'entreposage pèse fortement dans le tertiaire intérimaire de la région avec plus de 50 % des EETP (contre 33 % en France métropolitaine). Cette surreprésentation régionale du transport-entreposage est moins marquée au niveau de l'emploi salarié total où ce secteur occupe 12,6 % des salariés (contre 10,7 % en métropole).

Le commerce, second secteur du tertiaire par volume de travail intérimaire, représente 20 % des EETP dans le tertiaire régional contre 26 % en France métropolitaine. En revanche son poids dans l'emploi salarié du tertiaire en région est de 26,5 % contre 23,6 % en France métropolitaine.

Le domaine des activités immobilières affiche un indice de spécificité (encadré méthodologique) important en région et a recours à 2,4 intérimaires pour 100 salariés. C'est 2,6 fois supérieur au taux de recours de la France métropolitaine dans ce secteur. Le secteur des « autres activités scientifiques » enregistre également un indice de spécificité régionale élevé (2,5) en employant 3,4 intérimaires pour 100 salariés contre 1,3 en France métropolitaine en 2016.

CENTRE-VAL DE LOIRE	Emploi salarié du secteur marchand non-agricole		Emplois équivalents temps plein (EETP)			Taux de recours		
	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	Répart. 2016 (en %)	pour 100 salariés Centre-Val de Loire 2016	pour 100 salariés France métro 2016	Indice de spécificité Région / France
<b>Ensemble</b>	<b>583 296</b>	<b>-0,7</b>	<b>29 396</b>	<b>10,3</b>	<b>100,0</b>	<b>4,8</b>	<b>3,4</b>	<b>1,4</b>
<b>dont Industrie</b>	<b>141 981</b>	<b>-1,1</b>	<b>14 159</b>	<b>4,7</b>	<b>48,2</b>	<b>9,1</b>	<b>7,8</b>	<b>1,2</b>
dont Industries extractives	534	-4,5	48	18,5	0,2	8,2	6,5	1,3
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	17 192	1,1	2 041	-2,5	6,9	10,6	8,8	1,2
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	4 322	-0,2	274	38,1	0,9	6,0	6,1	1,0
Travail bois, ind. papier & imprimerie	8 385	-3,6	667	2,0	2,3	7,4	6,9	1,1
Cokéfaction et raffinage	0	-	-	-	-	-	-	-
Industrie chimique	6 588	-0,8	906	-5,3	3,1	12,1	7,2	1,7
Industrie pharmaceutique	8 281	-1,4	857	-11,7	2,9	9,4	6,8	1,4
Fab pdts en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques	17 784	0,0	2 083	7,3	7,1	10,5	9,7	1,1
Métallurgie & fab. pdts mét. sauf machines	18 996	-1,8	1 881	-2,8	6,4	9,0	7,8	1,1
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	5 687	-2,9	505	6,5	1,7	8,2	4,9	1,7
Fabrication d'équipements électriques	6 246	-2,3	762	0,3	2,6	10,9	8,7	1,2
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	11 105	1,0	1 479	15,0	5,0	11,8	7,9	1,5
Fabrication de matériels de transport	10 473	-2,0	1 317	22,6	4,5	11,2	10,4	1,1
Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de mach.	10 781	-0,5	776	13,6	2,6	6,7	6,5	1,0
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	10 369	-2,9	121	121,9	0,4	1,2	2,3	0,5
Gestion eau, déchets & dépollution	5 238	-2,5	441	10,2	1,5	7,8	8,3	0,9
<b>dont Construction</b>	<b>50 990</b>	<b>-1,9</b>	<b>3 723</b>	<b>13,4</b>	<b>12,7</b>	<b>6,8</b>	<b>7,3</b>	<b>0,9</b>
<b>dont Tertiaire</b>	<b>390 325</b>	<b>-0,3</b>	<b>10 902</b>	<b>21,9</b>	<b>37,1</b>	<b>2,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>
dont Commerce, répar. automobile & motocycle	103 650	0,5	2 222	9,0	7,6	2,1	1,9	1,1
Transports et entreposage	49 365	0,9	5 514	33,6	18,8	10,0	5,3	1,9
Hébergement et restauration	26 463	1,7	336	30,7	1,1	1,3	1,1	1,1
Édition, audiovisuel et diffusion	2 901	-3,4	15	-33,3	0,1	0,5	0,4	1,3
Télécommunications	3 570	-5,7	16	-3,7	0,1	0,4	0,9	0,5
Act. informatique & svices d'information	6 394	-2,7	185	61,1	0,6	2,8	0,9	3,2
Activités financières et d'assurance	21 007	1,7	181	17,3	0,6	0,9	1,3	0,7
Activités immobilières	6 743	-1,1	166	10,4	0,6	2,4	0,9	2,6
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	20 333	1,2	441	-15,9	1,5	2,1	1,5	1,4
Recherche-développement scientifique	3 035	1,7	75	1,9	0,3	2,4	1,7	1,4
Autres act. spécial., scientif. et tech.	4 431	2,3	155	32,5	0,5	3,4	1,3	2,5
Act. de svices administratifs & soutien (hors act. des agences de travail temporaire)	36 731	-9,2	914	16,4	3,1	2,4	2,2	1,1
Administration publique	7 310	-1,2	51	-9,8	0,2	0,7	0,7	1,0
Enseignement	10 410	2,9	63	30,1	0,2	0,6	0,7	0,9
Activités pour la santé humaine	16 971	1,6	221	4,0	0,8	1,3	0,7	1,8
Hébergement médico-soc & social et action sociale sans hébergement	45 855	0,7	140	30,7	0,5	0,3	0,4	0,8
Arts, spectacles & activités récréatives	7 973	-0,3	56	36,3	0,2	0,7	0,6	1,1
Autres activités de services	17 183	0,5	150	53,7	0,5	0,9	0,9	1,0

Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim  
Acosss-Urssaf base de données SEQUOIA - Données brutes

## ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

**Travail temporaire :** depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois.

Le résultat de la collecte des relevés mensuels est transmis par le centre national de collecte de Pôle emploi à la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES).

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

**Emploi salarié :** Les données de l'emploi salarié présentées dans cette publication sont issues de la base de données Séquoia de l'Acosse et de l'Urssaf. Ces données recensent les établissements employeurs du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31/12.

Le champ du secteur privé Acosse-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Ces derniers font l'objet d'un suivi statistique spécifique par l'Acosse et l'Urssaf. (A compter de la publication des données d'effectifs salariés et de masse salariale du 1er trimestre 2017, la définition du secteur public correspond désormais à celle de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Les activités des agences de travail temporaire ont également été retirées de cette base. Le champ est très proche de celui de l'Unedic (qui exclut les ex-grandes entreprises nationales) qui était utilisé jusqu'à la publication relative aux données 2012.

**Emplois équivalents à temps plein (EETP) :** volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

**Taux de recours :** rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

**Avertissement :** le calcul des taux de recours à travers deux bases de données distinctes (Acosse et Dares) présente une limite liée à l'absence du secteur agricole (AZ) dans le traitement de données de l'Acosse /Urssaf. La part très faible (entre 0,2% et 0,8% selon les départements de la région) du secteur agricole dans les données sur l'emploi intérimaire permet le calcul du taux de recours sans risque de distorsion.

**Indice de spécificité :** rapport entre le taux de recours régional et celui observé au niveau national.



**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre-Val de Loire**

12 Place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLÉANS Cedex 1  
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01  
www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr

**Directeur de la publication : Patrice GRELICHE**

Réalisation : Valentino SCARDIA (Service Etudes, Statistiques, Evaluation)  
Mise en page : Isabelle FRADET  
ISSN : 1271-7495